



**Conférence des Parties à la  
Convention des Nations Unies  
contre la criminalité  
transnationale organisée**

Distr. générale  
30 juin 2008  
Français  
Original: anglais

---

**Quatrième session**

Vienne, 8-17 octobre 2008

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies  
contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles  
s'y rapportant: consultation d'experts sur l'application du Protocole  
visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes,  
en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention  
des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

**Initiative mondiale contre la traite des êtres humains**

**Note du Secrétariat**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa décision 16/1 intitulée "Initiative mondiale contre la traite des êtres humains", priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire rapport sur l'application de cette décision à la Commission à sa dix-septième session, ainsi qu'à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session. Conformément à cette décision, le rapport du Directeur exécutif sur l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains (E/CN.15/2008/10) est mis à la disposition de la Conférence.

---

\* CTOC/COP/2008/1.

